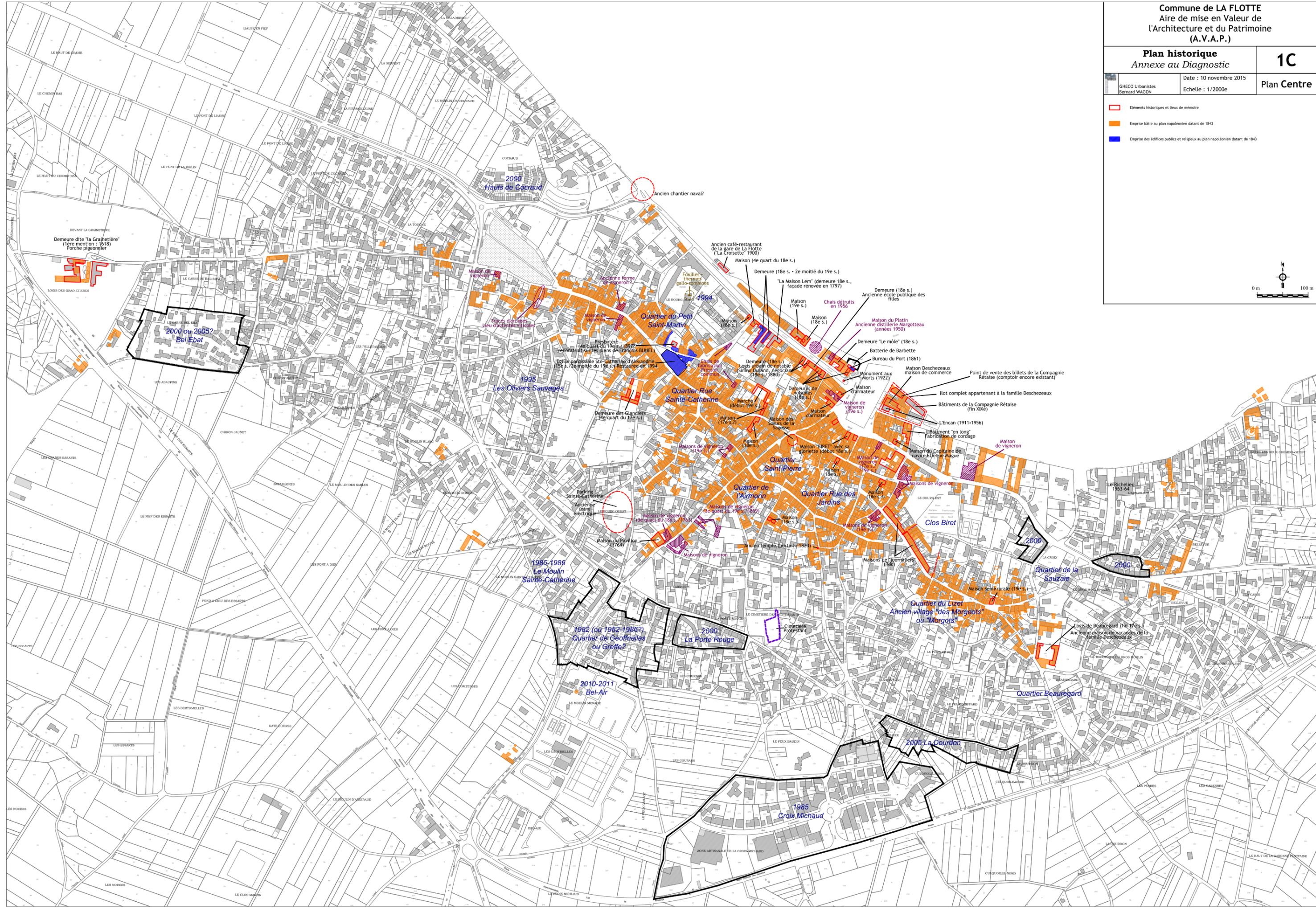
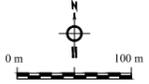


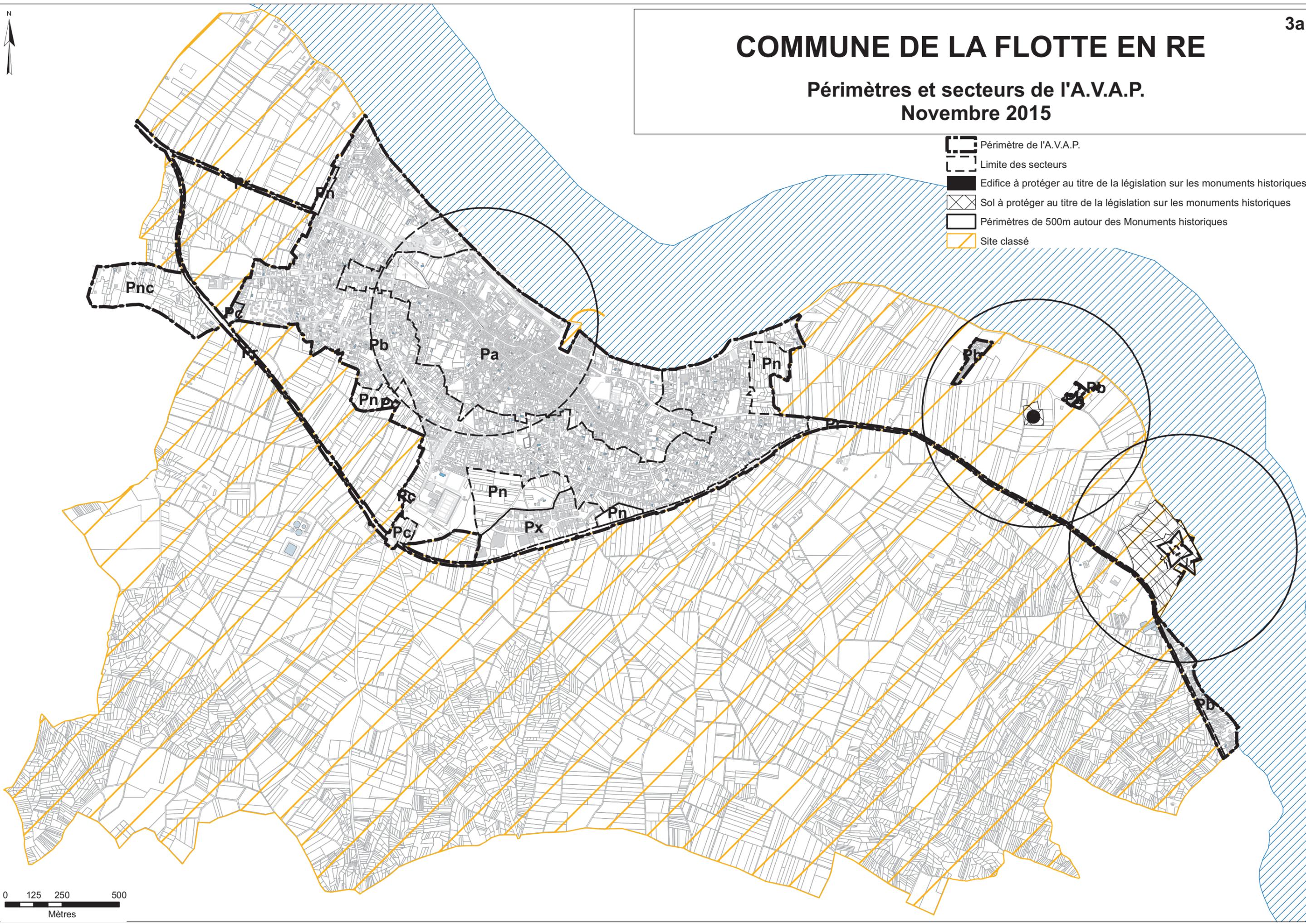
- Eléments historiques et lieux de mémoire
- Emprise bâtie au plan napoléonien datant de 1843
- Emprise des édifices publics et religieux au plan napoléonien datant de 1843



COMMUNE DE LA FLOTTE EN RE

Périmètres et secteurs de l'A.V.A.P.
Novembre 2015

-  Périmètre de l'A.V.A.P.
-  Limite des secteurs
-  Edifice à protéger au titre de la législation sur les monuments historiques
-  Sol à protéger au titre de la législation sur les monuments historiques
-  Périmètres de 500m autour des Monuments historiques
-  Site classé



0 125 250 500
Mètres

DOSSIER D'ARRET

Date : 8 novembre 2015
Echelle : 1/1000e

PLAN CENTRE

- PERICO Urbaines
 - Perimètre de l'A.V.A.P.
 - Limite des secteurs
 - Edifice à protéger au titre de la législation sur les monuments historiques
 - Sol à protéger au titre de la législation sur les monuments historiques
 - Immeuble reconnu pour ses particularités historiques, architecturales et urbaines
 - Immeuble à structure bâties dominantes de type traditionnel
 - Immeuble constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement
 - Immeuble non repéré comme patrimoine architectural ou urbain
 - Élément architectural particulier
 - Ouvrage maritime
 - Mur de clôture à conserver
 - Mur de clôture à maintenir ou à créer
 - Prescription de respect de l'unité urbaine / fronts bâtis homogènes ou cohérents
 - Alignement imposé
 - Passage à maintenir
 - Espaces libres urbains à dominante minérale protégés
 - Cours protégés
 - Jardins
 - Franges urbaines
 - Arbres alignés protégés
 - Arbre isolé remarquable protégé
 - Parc et espaces boisés denses
 - Hais
 - Reconstruction en volume Rez-de-chaussée obligatoire
 - Reconstruction en volume R+1 obligatoire
 - Reconstruction en volume R+2
 - Axe de composition
- Pour information : Site classé

